



## En 2009, ensemble, on continue !

L'année 2009 sera décisive pour l'école publique. Durant toute l'année 2008, les enseignants n'ont eu de cesse de se mobiliser, d'informer et de lutter pour l'école : la manifestation du dimanche 24 mai, à l'appel de la FSU seule, qui a réuni plus de 45 000 personnes, puis celle unitaire du 19 octobre à Paris de 90 000 manifestants, la grève massivement suivie le 20 novembre ont imposé, dans le paysage médiatique et au cœur des débats, les enjeux de l'école.

### **L'école se mobilise, et ça se voit !**

Durant le mois décembre, des centaines de réunions publiques et d'actions ont eu lieu dans toute la France. Elles ont été pour la plupart décidées en AG de grève le 20 novembre ou avant lors de réunions locales avec pour thèmes : l'avenir des RASED, les EPEP, l'aide personnalisée et la nouvelles organisation de la semaine, l'installation de *Base élèves*, la mort programmée des IUFM et la création de l'agence nationale de remplacement, les coupes sombres dans le budget avec ses suppressions massives de postes, la mise à mort budgétaire des associations complémentaires de l'école ...

L'information sur l'ensemble de ces sujets a permis à la population, mais surtout aux parents d'élèves, de commencer à entrevoir comment un système global de sape de l'école se mettait en place, comme un puzzle, pièce par pièce.

Nous le disons depuis longtemps au SNUipp : le combat pour l'école de la réussite de tous les élèves, le combat pour la sauvegarde de l'école publique et laïque concerne l'ensemble des citoyens.



Jeudi 20 novembre - Manifestation à Grenoble

*C'est dans cette optique que nous débutons cette nouvelle année en poursuivant, en amplifiant l'organisation de rencontres publiques parents-enseignants-élus, DDEN, amis de l'école partout où cela est possible, en appelant*

*unitaire pour l'école samedi 17 janvier, et en faisant une large place aux mobilisations pour l'école lors de la grève inter professionnelle du 29 janvier.*

*Nous vous proposons d'organiser dans toutes les écoles du département une soirée de vœux pour l'école publique le vendredi 23 janvier.*

Faisons taire les prédictions de mauvais augures !

Résistons, remettons à l'honneur les valeurs qui ont toujours porté notre métier !

Les temps sont durs, il n'y aurait pas d'argent pour l'école, les salaires, la protection sociale et la solidarité nationale, les services publics... et les centaines de milliards d'euros distribués aux banques au service d'un système inégalitaire et défaillant ?

Gabrielle Beyler, Pascal André

**Tous ensemble, nous pouvons imposer d'autres choix !  
Pour une année de résistance, de solidarité, d'intelligence et de luttes victorieuses !**

- **Samedi 17 janvier : journée nationale d'action pour l'école**  
Manifestation à 15 heures - Place de la gare de Grenoble
- **Vendredi 23 janvier : fête des vœux dans les écoles**
- **Jeudi 29 janvier : grève unitaire interprofessionnelle**  
Manifestation : 10 heures - Place de la gare de Grenoble

## **Appel du 29 janvier 2009**

### **Déclaration commune de propositions et revendications des organisations syndicales CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNSA**

*La crise économique amplifiée par la crise financière internationale touche durement une grande partie des salariés dans leurs emplois et leurs revenus. Alors qu'ils n'en sont en rien responsables, les salariés, demandeurs d'emploi et retraités, sont les premières victimes de cette crise. Elle menace l'avenir des jeunes, met à mal la cohésion sociale et les solidarités ; elle accroît les inégalités et les risques de précarité.*

**Les seules lois du marché ne peuvent régler tous les problèmes.**

*Face à cette situation et considérant qu'il est de leur responsabilité d'agir en commun, en particulier lors de la journée du 29 janvier, pour obtenir des mesures favorables aux salariés, les organisations syndicales CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNSA ont décidé d'interpeller les entreprises, le patronat et l'Etat.*

**Surmonter la crise implique des mesures urgentes en faveur de l'emploi, des rémunérations et des politiques publiques intégrées dans une politique de relance économique.**

#### **1 - Donner la priorité au maintien des emplois dans un contexte de crise économique**

De nombreuses entreprises mettent la pression sur les sous-traitants et fournisseurs faisant supporter à leurs salariés blocages de rémunérations et pertes d'emplois. Par ailleurs, des salariés sont contraints à des durées du travail élevées, tandis que les salariés temporaires, en intérim ou en CDD, sont les premiers à faire les frais des baisses d'activité. Des entreprises utilisent la crise pour opérer des restructurations tout en maintenant la rémunération de leurs actionnaires.

C'est intolérable et inadmissible.

Les entreprises confrontées aux baisses d'activité utilisent des mesures de sauvegarde d'emplois comme le chômage partiel, les jours de RTT ou de congés... Toutes ces mesures doivent être négociées dans l'objectif de préserver l'emploi et les salaires. Les aides publiques doivent aussi y être conditionnées. Les entreprises doivent améliorer l'indemnisation du chômage partiel et tous les salariés doivent pouvoir en bénéficier. Ces périodes de baisse d'activité doivent être utilisées pour développer la formation professionnelle et renforcer les compétences des salariés.

Dans toutes les entreprises, quelle que soit leur situation, c'est notamment en investissant dans la formation et le travail qualifiant et en réduisant la précarité que la performance sera assurée.

Dans la fonction et les entreprises publiques, il est indispensable de répondre aux besoins de notre société et de la population et de leur attribuer les moyens nécessaires. Dès 2009, le gouvernement doit renoncer aux 30.000 suppressions de postes. Il faut abandonner une politique aveugle de suppression d'emplois et penser autrement l'évolution des services publics dont la qualité et l'emploi constituent une question centrale.

La situation des salariés précaires du public appelle des mesures de justice sociale.

#### **2 - Politiques salariales : améliorer le pouvoir d'achat, réduire les inégalités**

- Les exigences des actionnaires ont conduit, dans beaucoup d'entreprises, à l'accroissement des inégalités. Elles se sont aussi traduites par une redistribution des richesses privilégiant le versement de dividendes au détriment des salaires et de l'investissement.

- Dans les branches, les entreprises, les fonctions publiques, les négociations salariales doivent assurer au moins un maintien du pouvoir d'achat et une réduction des inégalités.

- Les allègements de cotisations sociales doivent être conditionnés à la conclusion d'accords salariaux

#### **3 - Orienter la relance économique vers l'emploi et le pouvoir d'achat.**

Il est de la responsabilité de l'Etat et de l'Union Européenne de décider de politiques d'interventions publiques coordonnées favorisant une relance économique. Celles-ci doivent viser à la fois :

- **Une relance par la consommation** en améliorant le pouvoir d'achat, en priorité des revenus les plus modestes parmi lesquels de nombreux salariés, demandeurs d'emploi, retraités et bénéficiaires de minima sociaux.

- **Une politique de développement de logement social** à la hauteur de l'urgence, un encadrement des loyers et un accès au crédit dans des conditions excluant les taux usuraires.

- **Une protection sociale (santé, retraite...) dans un cadre collectif et solidaire**

- **Des investissements ciblés**, en particulier en matière d'infrastructures, d'équipements publics et de services publics, en favorisant la recherche, le développement, l'éducation et la formation.

Les investissements publics et privés doivent notamment être orientés en faveur d'une économie du développement durable mettant en œuvre les principes adoptés au Grenelle de l'Environnement.

- **Toute aide accordée à une entreprise doit être ciblée et faire l'objet de contreparties.** Elle doit être conditionnée à des exigences sociales, en particulier en matière d'emploi. Elle doit faire l'objet d'une information et d'un avis préalable des élus représentant les salariés. Dans le cas spécifique du secteur bancaire, l'utilisation des aides publiques doit donner lieu à un contrôle direct par l'Etat.

#### **4 - Préserver et améliorer les garanties collectives**

**Les conditions de vie et de travail pour les salariés des secteurs privé et public, passent par l'amélioration du cadre collectif. C'est pourquoi il faut :**

- abroger les dispositifs légaux qui ont conduit à remettre en cause la réduction du temps de travail

- retirer la proposition de loi sur le travail du dimanche.

- respecter le dialogue social sur tous les projets et propositions de loi qui touchent à la réglementation du travail.

- face à la révision générale des politiques publiques (RGPP), mettre en œuvre des réformes porteuses de progrès social

#### **5 - Réglementer la sphère financière internationale**

Cette réglementation doit mettre un terme à la spéculation, aux paradis fiscaux, à l'opacité du système financier international et encadrer les mouvements de capitaux. L'Union européenne doit être au premier plan pour l'exiger.

Il faut aussi imposer le respect des droits fondamentaux et sociaux et des normes internationales de l'OIT dans tous les échanges internationaux. L'aide publique au développement doit être maintenue et améliorée. C'est ce que demande le mouvement syndical international

## ■ La grève du jeudi 29 janvier sera une journée de mobilisation de très forte ampleur.

L'ensemble des organisations syndicales appelle à la grève et à la manifestation pour défendre l'emploi, la protection sociale et les services publics.

Vous trouvez en page 2 l'appel général et ci-dessous l'appel de la Fonction publique et celui des syndicats de l'Éducation nationale.

Le SNUipp propose de tenir des réunions de secteur dans la semaine qui précède pour débattre des suites à envisager. Les dates et lieux vous seront transmis dans la lettre électronique et figureront sur le site.

En attendant, les actions de terrain avec les parents et les élus continuent et nous vous proposons une fête des vœux le vendredi 23 janvier dans chaque école (voir page 4).



### POUR LA FONCTION PUBLIQUE, TOUTES ET TOUS EN GRÈVE ET DANS LES MANIFESTATIONS

Les organisations syndicales de la Fonction publique s'inscrivent totalement dans la déclaration commune de propositions et revendications signée le 5 janvier 2009 par les 8 organisations au plan interprofessionnel.

En appelant les fonctionnaires et agents publics à participer massivement à la grève et aux manifestations le 29 janvier prochain, elles entendent exiger du gouvernement des réponses à leurs revendications portant sur :

- L'arrêt de la politique aveugle de suppressions d'emplois et un moratoire immédiat sur celles contenues dans le budget 2009 ;
- L'ouverture urgente de négociations salariales visant en particulier à augmenter significativement la valeur du point et à réévaluer l'ensemble de la grille indiciaire pour améliorer la carrière des agents ;
- Le retrait de projets porteurs de lourds reculs pour la population et les personnels et qui se traduisent notamment par des délocalisations et des fermetures massives de services de proximité et l'aggravation des conditions de travail ;
- Les moyens nécessaires à la pérennisation du financement des missions publiques en lieu et place de l'actuelle politique d'austérité imposée aux services de l'État, aux collectivités locales et aux établissements hospitaliers.

Face à la Révision générale des politiques publiques (RGPP), elles rappellent leur détermination pour le développement de services publics de qualité dotés de tous les moyens nécessaires pour répondre encore mieux aux besoins sociaux et de solidarité.

Sans prise en compte de ces exigences, elles prendront les dispositions pour donner les suites à cette journée.

### **Communiqué commun des fédérations de l'Éducation** **FAEN, FERC-CGT, FNEC-FP-FO, FSU, SGEN-CFDT, SUD-Éducation, UNSA-Éducation**

Les fédérations de l'Éducation, FAEN, FERC-CGT, FNEC-FP-FO, FSU, SGEN-CFDT, SUD-Éducation, UNSA-Éducation, appellent les personnels de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ainsi que de la Jeunesse et des Sports à participer massivement à la grève et aux manifestations le 29 janvier aux côtés des autres salariés du privé et du public.

***Cette journée doit également être pour eux l'occasion de donner un prolongement unitaire à leurs luttes et de porter avec force une nouvelle fois leurs revendications :***

- contre les suppressions de postes et la remise en cause du service public d'éducation et de recherche ;
- pour une école assurant la réussite de tous les jeunes ;
- pour leurs salaires, leurs statuts et la revalorisation de leurs métiers.


## ■ Dans l'action le samedi 17 janvier 2009

L'ensemble des organisations à l'origine de l'appel « L'éducation est notre avenir » (syndicats de personnels : SNUIPP-FSU, SE-UNSA, SGEN-CFDT, FCPE, associations complémentaires et pédagogiques : Ligue de l'Enseignement, PEP, GFEN, ... ), UNL, UNEF... appelle à amplifier les mobilisations en janvier 2009 et à faire du samedi 17 janvier 2009 dans tous les départements une journée de manifestations pour défendre le service public d'éducation que le gouvernement veut affaiblir par des budgets de régression, des mesures qui amputent son ambition et sa cohérence, et pour réclamer un véritable dialogue social.

L'ensemble des organisations dénonce une politique éducative qui méprise la jeunesse, les lycéens, les étudiants, les parents d'élèves, les collectivités territoriales, le monde associatif et les personnels de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la jeunesse et des sports.



Affiche à agrandir, à reproduire et à apposer à l'entrée de l'école.





L'éducation est  
notre avenir

**Il ne doit pas se décider  
sans nous !**

Journée nationale de manifestation  
Parents, enseignants, citoyens,  
tous ensemble

**Manifestation  
samedi 17 janvier 2009  
Place de la gare  
à Grenoble  
à 15 heures**



AFL - Cé - CEMEA - CRAP-Cahiers  
pédagogiques - FAEN - FCPE - FEP-CFDT - FERC-CGT - FGPEP -  
FIDL - Les FRANCAS - FSU - GFEN - ICEM-pédagogie Freinet - JPA  
- La Ligue de l'Enseignement - SGEN-CFDT - SUD Education -  
UNEF - UNL - UNSA Education.

## ■ Obligation de déclarer son intention de faire grève .

Les déclarations d'intention (voir site du SNUipp) doivent être parvenues par voie postale ou fax à l'IA 48 heures avant la grève soit lundi 26 à minuit. **Pour les fax, pensez à garder l'attestation d'envoi.**

Nous avons la possibilité de déclarer notre intention de faire grève et de nous rétracter ensuite en toute liberté. C'est le seul moyen de garder notre liberté de choix. **Nous vous invitons donc tous à déclarer votre intention de faire grève quelle que soit la décision que vous prendrez en définitive.**

*S'il plait à notre administration de continuer à exercer des pressions inadmissibles sur les collègues, il ne faut pas que cela ait un effet sur nous, sinon ils auront commencé à gagner. Nous vous rappelons que la circulaire ministérielle précise que ces déclarations d'intention ont pour seul objet d'organiser le service minimum d'accueil et non de recenser les grévistes.*



## ■ Des vœux pour l'école publique ? On en fait !

**Le vendredi 23 janvier 2009 : c'est la fête des vœux dans les écoles !**

Le SNUipp-FSU, invite parents et enseignants à préparer la « fête des vœux » dans toutes les écoles de l'Isère le vendredi 23 janvier à partir de 18h. Nous avons pris les contacts nécessaires avec les autres syndicats et nous attendons leurs réponses. Nous vous tiendrons informés par la lettre électronique du SNUipp Isère.

La FCPE participe pleinement à cette initiative et elle appelle ses conseils locaux à mettre en place avec les enseignants cette fête des vœux. À nous donc de prendre contact avec les parents d'élèves sur ces bases-là.

Il s'agit, à l'occasion de la nouvelle année, de réunir enseignants, parents d'élèves, élus lors d'un moment convivial dans les écoles ou groupes d'écoles.

Cela peut prendre la forme que chacun souhaite : apéro (*attention pas d'alcool dans les écoles...*) à la santé des écoles et de l'école publique pour éviter que nos enfants ne trinquent, débats, rencontres...

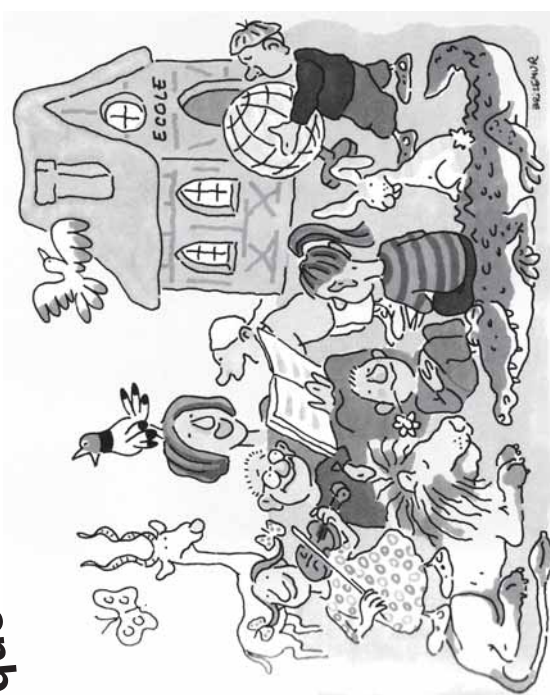
L'enjeu est d'informer encore et toujours pour éviter un réveil douloureux à la rentrée prochaine. Ce moment doit être l'occasion de renforcer cette dynamique de mobilisation et de préparer ensemble les actions qui suivront la manifestation du samedi 17 janvier.

**Affiche à agrandir, à reproduire et à apposer à l'entrée de l'école.**

Elle sera complétée après les accords que nous pourrons recevoir des différents syndicats, associations de parents d'élèves et partenaires de l'école que nous allons solliciter.

**Vendredi 23 janvier 2009  
à partir de 18 h  
dans les écoles de l'Isère**

**À la santé de l'école pour éviter  
que nos enfants ne trinquent !**



**Faites des vœux !**

**Ensemble, on fait des vœux  
pour l'école publique**

**Fête des vœux**

**SNUipp-FSU**

**FCPE**

# ■ On se mobilise pour l'école... ça se voit...

Suite à la très forte mobilisation du 20 novembre, le SNUipp Isère avait proposé que le mois de décembre soit un mois d'information en direction de la population et bien évidemment des parents d'élèves. Des dizaines de réunions ont été ou vont être organisées, des centaines de personnes y ont déjà participé, des tracts ont été diffusés sur les marchés...

À coup sûr, ce succès démontre le besoin d'informations ainsi que l'intérêt et l'attachement des citoyens à l'école publique. Les « réformes » mises en place par le gouvernement ou en préparation, EPEP, RASED, SMA, aide personnalisée... nouveaux programmes, suppression des IUFM, Base élèves, jardins d'éveil, agence de remplacement... ont été au cœur des débats et des préoccupations. Ce qui est encourageant, c'est que les nombreuses discussions ramènent à la question : comment agir ensemble ?

Le SNUipp, qui depuis de nombreux mois prône l'information aux parents et le dialogue (lettre aux parents très largement diffusée dès la rentrée et lors des mouvements de grève), est en passe de gagner son pari : mettre à l'ordre du jour et sur la place publique la défense de l'école publique, la réussite pour tous nos élèves et la revalorisation de notre métier tant dénigré.

Les rendez vous de janvier, les multiples réunions déjà programmées, la manifestation pour l'école le 17 janvier, la fête des vœux dans les écoles le 23 janvier, la grève inter professionnelle du 29 à l'appel de l'ensemble des organisations syndicales seront l'occasion d'affirmer et d'affermir ce combat. C'est tous ensemble que gagnerons !

**Beaurepaire**, plus de 120 personnes, à l'initiative des enseignants du 1er degré et en lien avec le collège se sont réunies.

**Aux Roches de Condrieu** également, ce sont 60 personnes qui ont débattu à l'initiative de parents d'élèves avec la participation des enseignants dont plusieurs collègues des RASED.

De nombreux débats ont aussi eu lieu dans des petits villages entre Condrieu et Givors, (69) à Vienne...

Au marché de **Roussillon** le dimanche 14 décembre, action : Sauvons l'école

Plus d'une trentaine de personnes étaient présentes : enseignants, membres du RASED, parents d'élèves, DDEN, élus. 6 banderoles ont été installées et deux guirlandes de couches, des bureaux avec des silhouettes d'enfants ... Les passants ont fait un très bon accueil à cette action, beaucoup étant déjà sensibilisés. Du cidre chaud, du café et des gâteaux ont été proposés sur un stand, ce qui a permis de mettre de la convivialité au cœur de cette action et ... de bien réchauffer tous les participants !

Rendez-vous a été pris pour les prochaines actions et réunions qui auront lieu en janvier et qui seront décidées dans le secteur Roussillon et Beaurepaire.

À **Vizille**, une réunion publique lundi 15 décembre sur le thème « école en danger » a réuni près de 80 personnes : 7 enseignants sont intervenus devant des enseignants, des parents d'élèves et des élus. Les élus présents ont fait part de leur refus de mettre en œuvre le service minimum d'accueil. À l'issue de la réunion la création d'un collectif du « canton de Vizille » a permis d'envisager les actions à mener...

Parmi les actions prévues dans un premier temps : accrocher des banderoles sur la route nationale qui monte aux stations, distribuer des tracts, porter le gilet jaune à l'école, organiser une réunion « enseignants » mardi 13 janvier pour s'organiser contre les 2 heures de soutien (dans le but de soutenir les RASED ...)

À **Grenoble** dans le quartier Chorrier Berriat, suite à une réunion publique le 9 décembre, les parents se sont organisés et ont distribué des tracts sur le marché de l'Estacade.



**Sur le plateau du Vercors**, à l'école de Saint Nizier, 25 parents et 6 enseignants ont débattu des mesures et des projets Darcos. Là, comme ailleurs, beaucoup d'attention, d'interventions et la volonté d'agir.

À **Saint Marcellin**, lors d'une réunion intersyndicale le 1<sup>er</sup> décembre, les collègues présents ont décidé de poursuivre la mobilisation initiée le 20 novembre pour la défense du service public d'éducation par deux actions :

- un rassemblement le 2 décembre devant l'école de la Mayette pour continuer à dénoncer le fichage organisé dans le cadre de l'installation de Base élèves.
- la publication d'une lettre ouverte dans le *Mémorial de l'Isère* dénonçant ce qui se trame autour de l'école et signée par un maximum d'enseignants.

**Dans le secteur de la Matheysine**, plus d'une centaine de parents d'élèves a débattu avec les enseignants au cours de réunions organisées à **la Mure**, **au Villard St Christophe**, **à Entraigues**, **à Prunière**, **à Corps...**

À **Susville**, le 4 décembre, plus de 100 personnes, élus, parents, enseignants ont mis au point des actions : blocages, signature de pétitions ( 600 signatures à ce jour), mise en place d'un blog : <http://s.o.s.ecole.over-blog.fr/>

À **Saint Martin d'Hères**, le collectif « École en danger », s'est réuni samedi 12 décembre, l'occasion de faire le point sur les mesures qui se profilent pour la rentrée 2009 et de s'organiser pour davantage informer les parents d'élèves ; ainsi, des rencontres « festives » ont eu lieu dans différentes écoles de la ville.

**Au Pont de Claix**, une veillée des écoles va se tenir le vendredi 9 janvier à 20h à l'école du Bourg pour informer les parents des menaces qui pèsent sur le service public d'éducation. Une autre initiative du même type est prévue à l'école Villancourt de Pont de Claix le vendredi 16. Nous y lancerons un appel à mobilisation pour la manifestation du samedi 17 janvier.

À **Meylan**, une première réunion au groupe scolaire mi-plaine s'est tenue en direction des parents d'élèves très intéressés par les informations apportées et désireux de participer aux actions de défense de l'école publique. Elle sera prolongée d'ici la fin du mois de janvier par une réunion d'information sur l'ensemble de la commune. Des tracts ont été distribués sur les différents marchés de la commune.



À Saint Égrève, le mardi 16 décembre à 20h30 le secteur local du SNUipp a réuni une soixantaine de personnes à la maison de quartier de la gare pour expliquer les réformes Darcos. Une vingtaine de parents et une quarantaine de collègues ont participé à cette réunion. Un des objectifs de la réunion, outre l'explication des réformes Darcos, était la prise de contact et la connexion parents/ enseignants sur les groupes scolaires de la commune pour préparer les actions futures. Beaucoup de parents ont découvert l'entourloupe qui consiste à en donner plus à apprendre en moins de temps à l'école.

**Le haut Grésivaudan** résiste. Les parents, les élus, les enseignants se mobilisent et s'organisent. Des réunions se sont tenues à Pontcharra, au Touvet, à Villard Bonnot, à Crolles réunissant parfois jusqu'à 70 personnes. D'autres devraient se tenir notamment le 9 janvier à Pontcharra à nouveau ou encore à Alleverd le 14 janvier animées par les enseignants. Une assemblée générale ouverte à tous se tiendra le 12 janvier à 20h30 à la salle polyvalente de Ste Marie d'Alloix. Par ailleurs, les parents d'élèves « tractent » sur les marchés pour informer largement la population des mesures Darcos. Le blog « Sauvons l'école publique – collectif Grésivaudan » régulièrement alimenté et mis à jour par les parents d'élèves reçoit de nombreuses visites.

Une liste de diffusion complétée à chaque réunion publique est opérationnelle depuis début décembre. Un comité de liaison qui assure au mieux la représentation des partenaires du monde éducatif est en cours de structuration afin de mieux coordonner les actions possibles. Les efforts du collectif portent ac-

tuellement sur la mobilisation pour la manifestation du 17 janvier et la journée du 29 janvier 2009.

**Dans le nord Isère**, la priorité est à l'information large, sur le fond des dossiers, à la prise de conscience. Les enseignants et les parents agissent ensemble et/ou parallèlement.

**Juste avant les congés de fin d'année :**

- Samedi 20 décembre à Charantonnay : rencontre de parents et d'enseignants avec le sénateur de l'Isère Bernard Saugey. À la suite de la rencontre, reportage de FR3 aux infos régionales.

- Occupation d'une école à Villefontaine par des parents d'élèves qui ont empêché l'accès aux classes et rencontré une élue ; celle-ci a apporté son soutien aux manifestants, article dans le Dauphiné du lendemain.

- Rencontre avec le Dauphiné Libéré : article de fond sur la destruction de l'École publique et les EPEP.

- Banderoles dans les carrefours les plus fréquentés du secteur de Villefontaine, récupérées au début des vacances pour être réutilisées bientôt !

**Après les vacances :**

- Mardi 6 janvier : AG de rentrée à Pont-de-Chéruy.

- Jeudi 8 janvier : rencontre intersyndicale pour préparer la journée du 29 janvier (à l'invitation de la CGT).

- Beaucoup de rencontres d'enseignants et de parents ont eu lieu et d'autres sont prévues durant tout le mois de janvier, ainsi que des réunions publiques.

*Depuis le mois de décembre, tous les samedis matin, réunion de l'Assemblée générale unitaire (AGU) de 9h à 11h.*

## .... et on marque des points

*Un ministre dans ses petits souliers qui recule à petits pas...*

### Des excuses embarrassées aux enseignants de maternelles

Vous avez eu connaissance des excuses embrouillées de Xavier Darcos, elles ont dû lui coûter. On attend toujours la réaffirmation de la richesse de l'école maternelle et le retour des documents d'accompagnement des programmes sur le site du ministère.

### Pas de lieux d'expérimentation pour les jardins d'éveil

Le ministre aurait dit que les jardins d'éveil n'étaient plus d'actualité. L'annonce de leur création suite aux propos diffamants de Darcos avaient contribué à augmenter l'inquiétude des parents et des enseignants. Ce « retrait » momentané est sans doute également dû au manque d'enthousiasme de sa majorité et au refus des collectivités qui avaient été désignées pour l'expérimentation.

### 1500 des 3000 postes RASED ne seraient pas « sédentarisés »

Le ministère vient d'annoncer que 1500 des 3000 maîtres E et G que le ministre envisageait de sédentariser ne seraient finalement pas implantés dans une classe et conserveraient leurs missions d'enseignants spécialisés qui interviennent auprès des élèves en difficulté.

Après avoir reconnu la nécessité des RASED, l'abandon de leur projet de suppression en 2010 et 2011 puis le maintien des départs en stage d'enseignants spécialisés, le ministère annonce enfin la réduction des suppressions de postes d'enseignants spécialisés.

### Les EPEP ont perdu leur niche parlementaire

Cette proposition de loi, émanant de députés, doit être mise à l'ordre du jour du calendrier parlementaire. Dans un premier temps il était question de janvier. On a appris a posteriori, qu'une « niche » lui avait été trouvée en décembre et finalement qu'elle avait été retirée du planning... jusqu'à quand ?

### La réforme des lycées reportée ...

À mettre au compte de la très forte mobilisation des lycéens et de leurs enseignants



Jeudi 20 novembre - Manifestation à Grenoble

***Nous ne sommes pas dupes pour autant : les intentions du gouvernement restent identiques, elles sont entravées par notre mobilisation : nous restons donc mobilisés !***

***... encore de petits efforts monsieur le ministre !***

Anne Tuailon



## **Devoir de réserve... liberté d'expression**

### **Qu'en est-il exactement et de quoi parle-t-on ?**

#### **Retour aux textes...**

On nous le ressert à toutes les sauces... Il est toujours nécessaire et utile de revenir aux textes...

Nous rappelons que les droits et obligations des fonctionnaires d'État sont gérés par la **Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983** dans laquelle la notion de « devoir de réserve » n'existe pas...

Nous rappelons que le « titre II du statut général des fonctionnaires de l'État et des Collectivités locales » - Loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 - qui porte sur les « dispositions statutaires » des fonctionnaires ne fait nulle part mention d'un quelconque « devoir de réserve »...

**Le « devoir de réserve » ne figure donc pas dans notre statut ni dans le statut général, ni dans aucun statut particulier de fonctionnaire à l'exception de celui des membres du Conseil d'État.**

**Les seuls fonctionnaires pour lesquels peut s'appliquer une injonction de réserve, sont les « fonctionnaires d'autorité » qui, placés à un poste hiérarchique de leurs services, ne sont pas libres de leurs expressions dans la mesure où leurs propos personnels pourraient, du fait de leurs fonctions, être compris comme étant la position du service public qu'ils représentent.**

Les enseignants n'en font pas partie, ni les directrices et directeurs d'écoles dont les fonctions ne sont pas assimilées à un statut de fonctionnaire d'autorité.

Mais le devoir - ou l'obligation - de réserve sur lequel s'appuient certains IEN n'est pas celui-là. Il s'agirait plutôt d'un « usage » dans notre administration qui nous empêcherait de nous exprimer publiquement sur des décisions de notre hiérarchie par exemple à l'occasion d'un projet de fermeture de classe ou d'une réforme du système éducatif, ou .....de faire voter une délibération en soutien aux Rased en conseil d'école ou une opposition à la mise en place de Base élèves...

**Nous affirmons qu'il n'existe aucune règle administrative nous enjoignant de ne pas le faire.**

**Il faut de plus rappeler à l'administration que « la liberté d'opinion est garantie aux fonctionnaires » (art. 6 de la loi du 13 juillet 1983) dont la conséquence est de permettre au fonctionnaire de penser librement.**

Dans la période actuelle de remise en cause globale des droits des salarié-e-s, que certains responsables hiérarchiques fassent pression est malheureusement un bien triste constat. Comme toujours, la meilleure réponse est la réponse collective : ne pas céder à ces pressions et agir aux côtés du syndicat.

Nous précisons actuellement ces éléments avec un avocat pour affiner nos analyses et répondre aux pressions exercées.

**Le SNUipp 38 soutiendra tout collègue qui serait soumis à une pression hiérarchique.**

Pascal André

## **■ Se réunir à l'école ?**

**On l'a toujours fait sans que cela ne pose aucun problème à qui que ce soit. Comment se fait-il qu'on en arrive à se poser de telles questions ?**

**Nous sommes bel et bien victime de « l'air du temps ». Un « air du temps » qui tend à museler les citoyens comme à criminaliser les actions syndicales.**

C'est ainsi que des IEN dénie aux directeurs d'école la possibilité de mettre à l'ordre du jour des conseils d'écoles des sujets qui relèvent pourtant bien de la vie de l'école (Base élèves, RASED ...).

C'est ainsi que des IEN contestent aux enseignants le droit de s'exprimer de manière critique sur des sujets relevant du fonctionnement de l'école.

C'est ainsi que des collègues ayant invité les parents de leur école à une réunion d'information ont reçu un bien curieux coup de fil de leur IEN les enjoignant de ne pas tenir cette réunion, prétendant qu'elles ne pouvaient utiliser les locaux à cette fin et qu'elles étaient soumises au devoir de réserve. C'était l'Inspectrice d'académie qui ayant eu connaissance pendant le week-end (incroyable, n'est-ce pas...) de la tenue de cette réunion entendait s'y opposer.

*Tout ceci n'était que du bluff et relevait de pressions morales inacceptables et d'abus de pouvoir.*

**- Oui, nous avons le droit de nous exprimer, la liberté d'expression et de se réunir est un droit constitutionnel (voir article ci-dessus).**

**- Non, ce n'est pas l'Inspectrice d'académie qui détermine l'usage des locaux scolaires en dehors de temps scolaire, mais le Maire. Ces pressions sont de plus en plus fréquentes et mettent bien sûr les collègues dans des situations bien difficiles.**

*La consigne est toujours la même : agir de manière collective, ne pas céder aux pressions, informer le SNUipp.*

*Il est bien évident qu'il est plus facile d'utiliser les locaux scolaires pour des réunions dans des communes dont la municipalité est à l'écoute des enseignants. Pour simplifier les démarches, la demande d'utilisation des locaux peut être faite aussi par les parents délégués ou la FCPE.*

Anne Tuillon



## ■ Base élèves : les actions continuent

De nombreux collègues directrices et directeurs ont reçu, à leur domicile, une lettre recommandée contenant une injonction à rentrer dans Base élèves avant le 15 décembre, puis des convocations à l'IA pour début janvier.

Nous continuons de dénoncer les dangers de Base élèves pour les libertés publiques (voir l'article dans échos des cours n°92) À la suite d'une réunion le 8 novembre 2008 à Paris un Collectif national de résistance à Base élèves a été créé. Plusieurs dizaines de directrices et de directeurs ont lancé un appel à résister à l'installation de Base élèves. Rendu public au soir du 24 novembre avec plus de 70 signatures, il en comporte aujourd'hui plus de 150 dont, pour le moment, plus d'une dizaine de collègues en Isère. Le SNUipp Isère apporte tout son soutien à ces collègues. Cette résistance doit être la plus collective possible, même si, en dernier ressort, c'est le directeur ou la directrice qui se retrouve en première ligne.

Mardi 9 décembre, 50 personnes ont protesté devant l'inspection académique contre une formation BE ; à nouveau, la police a été appelée par l'IA pour tenter de faire rentrer coûte que coûte les directeurs convoqués dans la formation.

Partout en Isère, des enseignants s'organisent pour dénoncer cette installation à marche forcée.

Mais les sanctions commencent à pleuvoir : ainsi l'IA a décidé de retirer un 30<sup>ème</sup> de leur salaire aux enseignants n'ayant pu assister à la formation programmée du fait du climat de violence qui régnait à ce moment-là.

Début janvier, ce sont les directrices et les directeurs signataires de l'appel à résistance qui sont convoqués un par un à l'Inspection académique. Le SNUipp proteste vigoureusement contre ces mesures (voir le courrier adressé à l'Inspectrice d'académie le 15 décembre) et appelle l'ensemble des collègues à manifester leur soutien en signant la pétition en ligne :

<http://petition.bigbrotherawards.eu.org/Base-eleves-petition-de-soutien-aux-directrices#sp6>

Nous ne manquerons pas de vous informer le plus rapidement possible des suites de ces actions.

Plus d'informations sur le site de la ligue des droits de l'homme : <http://www.ldh-toulon.net/spip.php?article2964>

### Le SNUipp Isère écrit à l'Inspectrice d'académie

Madame l'Inspectrice d'académie,

Certains de nos collègues ont reçu un courrier recommandé de votre part leur signifiant une retenue de 1/30<sup>ème</sup> sur leur salaire pour « absence injustifiée » le 9 décembre 2008, jour de formation Base élèves.

Le SNUipp proteste vigoureusement contre cette mesure et vous demande de revenir sur votre décision. En effet, vous entendez retirer une journée de salaire à ces collègues pour « absence injustifiée » alors que vous connaissez parfaitement la raison de leur absence à la formation.

Celle-ci, organisée à l'Inspection Académique, n'a pu se tenir dans des conditions normales : de nombreux citoyens – dont les parents d'élèves des écoles des collègues convoqués - protestant contre sa tenue en bloquant l'accès aux locaux.

Vous avez demandé l'intervention de la police pour faire dégager l'entrée des bâtiments de l'IA.

Celle-ci est intervenue de manière violente contre les manifestants.

Les collègues présents nous ont fait part du climat de violence insupportable qui régnait.

Il n'était pas possible pour nos collègues, tant physiquement que sur un plan psychologique, d'entrer dans cette formation dans de telles conditions.

Ayant fait ce constat, les collègues sont retournés dans leurs écoles où ils ont effectué leur service. Ils n'étaient donc pas absents ce jour-là.

La décision de leur retirer une journée de salaire pour « absence injustifiée » n'est pas acceptable.

C'est pourquoi nous vous demandons de ne pas appliquer cette sanction injustifiable.

Soyez assurée, madame l'Inspectrice d'académie, de notre attachement au service public d'éducation.

Pour le SNUipp Isère, Gabrielle Beyler

## ■ Changement de rythmes scolaires à Grenoble ?

Depuis le début de l'année scolaire, des bruits couraient dans les écoles de Grenoble au sujet de changement dans l'organisation de la semaine. Ces bruits viennent d'être confirmés par des courriers récents de la Mairie.

Elle souhaiterait, semble-t-il, raccourcir la journée de classe et répartir la semaine scolaire sur 9 demi-journées (dont le mercredi matin).

Nous avons reçu dans les écoles en ce début janvier un courrier de l'adjoint aux affaires scolaires nous informant d'une concertation avec les parents d'élèves et nous invitant à des réunions les 19, 20 et 21 janvier.

Il est indispensable que nous, enseignants de la ville, soyons associés et ce, en priorité, à cette réflexion sur les rythmes scolaires qui aura une implication forte sur nos conditions de travail.

**Une véritable concertation est donc nécessaire.**

**Le secteur de Grenoble du SNUipp organise une réunion destinée à débattre de cette situation**

**Jeudi 15 janvier à 18 heures à la bourse du Travail de Grenoble**

arrêt du tram Grand Place

**Nous invitons le maximum de collègues (syndiqués ou non) de la ville de Grenoble à y participer. L'idéal serait que chaque école soit représentée.**

**Cette réunion doit permettre une concertation entre nous avant de participer aux réunions organisées par la mairie.**

Valérie Millier, Emmanuel Carroz, Gabrielle Beyler

## ■ Colloque du 18 novembre, une soirée revitalisante

Le 18 novembre, le SNUipp avait invité Philippe Meirieu et Gilles Moindrot, secrétaire national du SNUipp, à l'IUFM de Grenoble sur le thème « l'école de demain, quelles perspectives, quels enjeux ».

Cette soirée qui a rassemblé plus de 200 personnes a redonné du courage et de la fierté à tous les collègues présents. Dans cette période difficile, nul doute que cette soirée a donné naissance à une bonne partie des actions qui ont eu lieu dans les écoles au mois de décembre.

En ouverture, le SNUipp a fait témoigner des collègues sur les difficultés qu'ils rencontrent sur le terrain mais aussi sur la dégradation de leurs conditions de travail, sur l'augmentation de la pression et du stress quotidien et sur les dégâts que les réformes en cours occasionnent chaque jour. Des témoignages sur les RASED, l'IUFM, *Base élèves*, la maternelle, la direction, les EPEP ont permis de mettre en lumière tous les champs de la profession. Une question en arrière plan de tous ces sujets: « n'assiste-t-on pas à une destruction programmée de l'école ? »

Philippe Meirieu a alors apporté son éclairage global sur cet état des lieux et sa réponse à la question est sans équivoque. Un « oui » franc et argumenté. En préambule il a rappelé



combien notre métier a changé par rapport à l'école de nos grands-parents dont on vante les mérites. Parmi les mutations qui ont eu lieu depuis 50 ans, certaines réalités nous ont grandement rassuré sur notre quotidien. Exemples :

- le niveau orthographique des élèves: si on constate effectivement une baisse dans les résultats des élèves, on la constate tout autant dans la population. Qui parmi nous peut nier qu'entre un participe passé et un infinitif les erreurs ne sont pas légions dans nos emails ? Le niveau orthographique ne vient pas de l'école mais est lié à la norme écrite : aujourd'hui, on écrit moins, le langage des médias et de la communication publicitaire reste pauvre. Il y a une dégénérescence de la langue qui est liée au contexte de vie sociale.

- Les classes agitées et difficiles : 78% des enfants regardent plus de 2 heures par jour la télévision. En 1932, un enfant en primaire était capable de garder sa concentration pendant 20 minutes ; en 2008, l'enfant se déconcentre au bout de 3 minutes. En 30 ans, on a constaté une diminution de 1 heure et demi par jour de perte de sommeil. Résultat: des enfants fatigués, excités et sujets au zapping.

- Les études en cours montrent que les écarts entre les élèves à l'école primaire ne sont pas prescriptifs. Ce sont les 18 premiers mois au collège qui sont déterminants pour les élèves.

Philippe Meirieu a ainsi voulu rassurer et déculpabiliser les enseignants en donnant des éléments précieux que le gouvernement ne relaie pas et en démontant certaines vérités largement médiatisées.

Il a rappelé aussi qu'historiquement, à chaque fois que la droite est arrivée au pouvoir elle s'est attaquée aux instituteurs. Il a montré comment le gouvernement a orchestré un « diviser pour mieux régner » en semant la zizanie entre les enseignants, les parents d'élèves et les citoyens. L'objectif

pour nos dirigeants étant de détruire le service public d'éducation pour la laisser aux organisations privées. Il a terminé en donnant des



stratégies de résistances à cette destruction:

- ne pas abandonner le combat de la pédagogie (disparition des IUFM)
- travailler avec les familles, les associer (actions du mois de décembre)
- réinvestir notre professionnalisation, continuer sa formation
- résister à l'obligation de résultats, à l'évaluation à tout crin
- ré-investir la fonction sociale et éducative des citoyens, petits et grands ; les enseignants ont un rôle citoyen qui va plus loin que l'éducation scolaire.
- lancer des initiatives locales pour tisser des liens avec les parents.

Gilles Mondrot a ensuite conclu cette soirée en pointant que si hier les grèves enseignantes étaient souvent menées pour des problèmes de moyens, aujourd'hui elles le sont aussi parce que l'école est en danger.

### **Florilèges de quelques bons mots de cette soirée :**

« Le devoir de réserve ? Je ne l'utilise pas pour ne pas l'user, il faut plutôt se fier à l'obligation de respecter les idées républicaines que sont l'équité, la liberté, la laïcité »

« L'UMP a une haine de l'état fonctionnaire »

« Nous ne fabriquons pas des objets, nous accompagnons des libertés »

« Attention, il faut bien se rappeler que le libéralisme et le totalitarisme sont étroitement liés : liberté absolue devant les marchés excitants mais c'est la répression absolue pour les excités. »

« Privatisation et technocratisation aboutissent à l'individualisme »



Une soirée qui sans aucun doute aura contribué à motiver les collègues pour aller vers les parents d'élèves et informer le plus possible.

Vous pourrez retrouver dans quelques jours l'intégralité du compte-rendu ainsi que les photos prises à cette soirée sur notre site internet : <http://38.snuipp.fr>

Yannick Excoffon

## La Cour des comptes apporte sa contribution au programme de destruction de l'École publique.

Les informations sur les propos de la *Cour des comptes* au sujet des rapports entre l'État et les communes pour l'école primaire sont particulièrement instructives dans le contexte actuel.

N'hésitez pas, vous ne serez pas déçus : <http://www.ccomptes.fr/fr/CC/Theme-167.html>. Les courageux liront l'intégralité du rapport (114 pages). Cependant, le communiqué de presse (2 p.), le discours de P. Seguin (8 p.), et la synthèse (16 p.) sont suffisamment révélateurs.

**Si nous pouvons partager une partie du constat (les inégalités et injustices que nous n'avons cesse de dénoncer depuis longtemps) et quelques-unes des causes (que P. Seguin ne dénonce tout de même pas comme nous le ferions), les conclusions vont dans le sens opposé au nôtre : regroupement des écoles, statut de l'école, statut du directeur... et donc ... EPEP !**

Pour soi-disant résoudre les injustices constatées et aller vers l'égalité des « chances », il faudrait regrouper des écoles, donner un statut de chef au directeur et donc ... créer des EPEP ! CQFD.

Il ne lui est pas venu à l'idée de dire que l'État qui seul a les moyens d'être garant de l'Égalité doit mettre entre œuvre cette égalité ! Un morceau choisi parmi le florilège : « *Il y a désormais autant d'écoles différentes que de communes* » ... *l'organisation intercommunale apparaît bien souvent plus opportune ; elle a notamment pour immense avantage de contribuer à réduire les inégalités entre écoles, au moins sur un secteur donné.* » (c'est moi qui souligne l'aveu).

Le contraire nous aurait étonnés. Raison de plus pour ne pas reprendre le vocabulaire «égalité des CHANCES», mais de bien nous en tenir à l'égalité des DROITS et l'égalité des MOYENS.

18 décembre 2008 - René Raffard

### ■ Élections professionnelles : Une confiance renouvelée et confirmée au SNUipp-FSU

#### Élections à la CAPN

Inscrits	6841	267	%	Évolution
Votants	3899	395	56,99%	2,78
Exprimés	3760	448		

	Voix	Évolution	%	Évolution
SGEN-CFDT	340	62	9,04%	0,65
SUD éducation	327	116	8,70%	2,33
CGT	68	-3	1,81%	-0,33
CFTC	39	-12	1,04%	-0,5
SNUDI-FO	265	8	7,05%	-0,71
SE-UNSA	497	-8	13,22%	-2,03
AvenirÉcole	47	-24	1,25%	-1,09
SNEP-FNAEN	38	3	1,01%	-0,04
<b>SNUipp-FSU</b>	<b>2090</b>	<b>342</b>	<b>55,59%</b>	<b>2,81</b>
SNE	49	-36	1,30%	-1,26

**Ensemble,  
agissons  
pour grandir  
l'école !**

#### Élections à la CAPD

Inscrits	6841	267		
Votants	3946	382	57,68%	4,38
Exprimés	3848	448		

	Voix	Évolution	%	Évolution	Sièges	Évolution
<b>SNUipp-FSU</b>	<b>1978</b>	<b>334</b>	<b>51,40%</b>	<b>3,05</b>	<b>6</b>	<b>1</b>
SE-UNSA	504	-51	13,10%	-3,22	1	-1
SGEN-CFDT	343	66	8,91%	0,76	1	0
SNUDI-FO	308	29	8%	-0,21	1	0
SUD éducation	220	65	5,72%	1,16	0	0
PAS	495	5	12,86%	-1,55	1	0





## Une journée bien particulière à Vichy

Le 3 novembre, on voulait juste manifester car se tenait une réunion des 27 ministres européens en charge de l'immigration, réunion qu'Hortefeux n'avait pas hésité à faire tenir sur ses terres : Vichy !

On voulait juste dire notre refus de lois toujours plus restrictives, de cette politique française et européenne qui fait la chasse aux étrangers, les enferme, les expulse, leur rend la vie impossible et provoque tant de drames humains.

On voulait juste dire NON à la « Directive de la honte » avec notre organisation politique, syndicale, associative ou simplement simples citoyens, dire notre conviction que la dignité ne peut se construire, n'a de sens que si elle est partagée par tous. C'était le cas des parents d'élèves venus avec moi, avec qui nous travaillons sur ces mêmes valeurs dans l'école et son quartier dit sensible.

On voulait juste dire OUI à une « Europe des Droits de la dignité humaine » dans le champ public comme notre démocratie le permet avec parcours déclaré et manif autorisée...

On a juste été un petit peu contrôlés par une vingtaine de policiers, qui nous attendaient à Grenoble dès la gare routière. A l'extérieur puis à l'intérieur du car. Nos papiers sont contrôlés, nos identités sont relevées méthodiquement sur leurs petits carnets, nous sommes filmés comme l'est la liste des participants au déplacement. La soute est fouillée. L'ordre d'intervention écrit de la police nous est finalement présenté à la sauvette devant l'obstination de quelques uns. On perd du temps, la tension monte. Le car part enfin, on a perdu beaucoup de temps (le rendez-vous est à 18h à Vichy), on est tout simplement sidérés.

Re belote à 9 km de Vichy où la police nous arrête à nouveau. Cette fois, c'est contrôle du bus suspect à son tour de ne pas être aux normes bien qu'il soit tout neuf... devant nous des véhicules particuliers font l'objet de fouille. Ils ne trouvent rien sinon le matériel du manifestant ordinaire, banderoles et panneaux. Nous reperdons du temps.

Enfin à Vichy, nous apprendrons que peu de cars sont arrivés à bon port (4 sur une vingtaine prévue), un train est arrêté à Moulins, les occupants font l'objet d'un contrôle et le train ne peut repartir et rejoindre Vichy, c'est aussi le cas d'un car au départ de Lyon.

Enfin, la manifestation, plutôt bon enfant, peut commencer avec djembés, maracas, ballons, slogans, poussettes et bébés. Au bout de vingt minutes charge violente des CRS, jets de lacrimo, la foule n'a plus de choix que de se disperser. Le défilé se reconstitue tant bien que mal, mais la violence génère la riposte. Ici et là ça commence à réagir, les charges de la police se font plus rudes en fin de manifestation (formation en quinconce, ou en tortue, genre Ninjas !). On ne voit plus rien, refuge dans le car qui redémarre. Il roule sur ce qui ressemble à des débuts d'obstruction, poubelles, portes, vitres brisées sur la route. Le meeting aura lieu mais jusque tard dans la nuit, les affrontements continueront. Environ 1500 CRS pour quelque 4500 manifestants ! Au-dessus de la ville un



hélicoptère avec faisceau de lumière tourne pour éclairer les voyous que nous sommes. Non, vous n'êtes pas en pleine science-fiction !

Le retour sur Grenoble nous laisse écœurés et révoltés, malgré les tentatives de chants révolutionnaires qui se fredonnent au fond du car...

*Nous avons juste fait la preuve qu'autour de ces lois sur l'immigration se joue quelque chose d'essentiel pour eux (nos gouvernants) comme pour nous. Dans un contexte où l'ultra libéralisme crée désordre et chaos économiques, les migrants sont désignés comme responsables et avec eux tous ceux qui comme nous les soutiennent, justifiant ainsi des dispositifs policiers toujours plus violents et attentatoires aux libertés des uns et des autres. C'est aujourd'hui y compris le droit démocratique de manifester qui est empêché.*

Jacqueline Madrennes

SNUipp-FSU - Section de l'Isère - échos des cours - Bulletin édité par la section de l'Isère du SNUipp - Publication bimestrielle - Prix : 1 euro

Adresse : Bourse du Travail - 32 av. de l'Europe - 38030 GRENOBLE CEDEX 2

Téléphone : 04 76 40 14 07 - Télécopie : 04 76 40 36 42 - Courrier électronique : snu38@snuipp.fr

Directeur de la publication : Anne Tuailon - Mise en page : Anne Tuailon - Imprimé par nos soins - Commission paritaire : 0311 S 07760 - Dépôt légal janvier 2009

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp Isère.

Conformément à la loi du 8/01/78 vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp Isère.



## ■ Expulsions, jusqu'ou dans l'horreur ?

Peu à peu, nous nous sommes habitués à côtoyer ce qui nous paraissait inimaginable et inacceptable il y a encore quelques années. Pour procéder à 25 000, voir 27 000 expulsions par an, le gouvernement actuel a mis en place toutes les mesures possibles pour parvenir à ses objectifs : d'abord « gratter » les vieux démons du racisme ordinaire, jouer sur la peur et le désarroi, diviser et individualiser, casser les solidarités.

Les militants pour les droits des personnes sans papiers, les citoyens qui osent protester contre les violences faites aux étrangers en situation irrégulière sont criminalisés (voir les procès de François Auguste ou de Florimond Guimard) ; ceci dans le but de les intimider bien sûr mais également de faire peur à tous ceux qui pourraient avoir la velléité de protester.

Des interpellations au faciès, des arrestations brutales ont lieu de manière quotidienne ;

les réactions étant parfois « un peu vives », plusieurs personnes s'étant défenestrées au cours de leur arrestation, on prend maintenant des précautions : ainsi on a vu les policiers déployer des filets de protection autour d'un appartement dans lequel ils venaient arrêter une mère et ses enfants au petit matin.

Des décors sinistres se sont mis en place : des locaux insalubres ou même des centres de rétentions flambant neufs avec des aires de jeux pour les enfants (dixit Hortefeux) pour enfermer des individus et des familles arrachés à leur vie et à la notre.

Les expulsions, trop voyantes, ont fait l'objet d'études administratives, d'un véritable « protocole » pour être moins perturbatrices (voir le Monde Diplomatique de novembre 2008) : les policiers sont équipés de protections pour éviter les morsures, suivent des formations pour savoir comment se comporter avec des personnes de telle ou telle origine, apprennent à « bloquer » les cris intempestifs

(rebaptisées « nuisances phoniques » - grave problème pour les autres passagers) et à « neutraliser » un être humain afin de le transporter avec le minimum de dégât et d'émoi dans l'avion qui doit l'expulser.

Les DEPA (Deported Accompanied) peuvent ainsi se dérouler de la manière la plus correcte possible !

Et nous ? Devons nous nous habituer à cette horreur ?

### **Dans deux écoles du département, une intrusion de la police a eu lieu.**

- L'une était destinée à venir chercher deux enfants à l'école. Le lendemain, la famille, après avoir séjourné une nuit au centre de rétention de Saint Exupéry, s'est retrouvée embarquée pour un centre d'accueil en Allemagne. Vous trouverez sur ce lien, la pétition réclamant le retour de ces enfants dans leur école.

<http://www.collectifjardindeville.org/>

- L'autre intrusion s'est déroulée également dans le cadre d'une intention de reconduire une famille à la frontière. Cette reconduction n'a, pour le moment, pas abouti grâce à la réaction très rapide des collègues, du RESF et du SNUipp. Un collectif s'est constitué pour défendre cette famille.

Dans les deux cas, les enseignants et les parents d'élèves ont fait preuve d'une mobilisation et d'un courage remarquables. Le Réseau éducation sans frontières s'est largement impliqué.

Ces intrusions de la police dans des écoles constituent une première en Isère. Le SNUipp, ainsi que l'ensemble des syndicats enseignants ont fait part de leur profonde émotion et de leur colère au Préfet et à l'Inspectrice d'académie.

**Des dizaines de collectifs, avec, le plus souvent, une large participation des enseignants, existent en Isère pour soutenir des familles en demande de régularisation.**

**Le RESF poursuit son travail d'information et d'alerte.**

**N'hésitez pas à le contacter (ou à contacter le SNUipp) si vous vous trouvez face à une situation similaire.**

**resf38@no-log.org - tél. : 06 81 03 52 27**

Pensez à vous informer : consultez le site du RESF, rubrique 38, signez les pétitions, participez aux mobilisations pour défendre les familles à la préfecture ou au tribunal administratif. Nous le savons d'expérience : cette politique ne peut se mener à bien que dans la discrétion ; à nous de démontrer, par notre vigilance et notre mobilisation, que nous n'en voulons pas !



Gabrielle Beyler

## ■ Mouvement 2009 : des propositions de l'IA inacceptables



Nous vous avons informés dans le supplément 2 à l'Écho des Cours 92 (<http://38.snuipp.fr/spip.php?article584>) du texte paru au BO concernant la mobilité des personnels.

L'IA a reçu les organisations syndicales en décembre pour les informer de ses propositions.

Trois points particuliers nous semblent inacceptables, ils occultent l'équité et la transparence qui doivent être et demeurer à la base des opérations d'affectation : le mode de « sédentarisation » des maîtres de RASED, la généralisation des vœux globaux sur circonscription et le projet de barème.

- **Pour les RASED**, l'IA veut recevoir individuellement les collègues concernés et adapter ce que l'administration appelle en terme convenu la « stabilisation » de leur poste, dans leur circonscription. Nous avons demandé, mais pas encore obtenu, que ces collègues soient reçus de manière collective pour que leur soit expliqué la façon dont ils seront traités et qu'ensuite ils participent au mouvement, avec une priorité à déterminer, éventuellement sur les postes que l'IA a l'intention de cibler. Nous demandons qu'ils puissent élargir leurs vœux à l'ensemble du département et pas uniquement sur leur circonscription actuelle ou sur les postes ciblés. Le traitement au cas par cas qui est proposé nous semble être la porte ouverte à toutes les dérives et ne permettra aucunement la transparence et l'égalité de traitement entre tous.

- **La généralisation des vœux globaux** : l'IA propose de généraliser de façon très importante les vœux globaux sur une circonscription. Nous avons les plus fortes inquiétudes sur ce type de formulation : quelle transparence dans les affectations effectuées sur la base de ces vœux ?

- **Un nouveau calcul pour le barème**. L'IA rappelle que le barème a toujours été indicatif. Il semble qu'elle entende toutefois continuer à en faire la règle générale pour l'attribution des postes. Nous espérons que ce sera bien le cas et nous serons extrêmement vigilants.

Pour le calcul du barème les propositions de l'IA visent à couper la profession en deux. Elle propose d'accorder 100 points de bonification de barème pour le rapprochement de conjoints (uniquement lieux de travail ou d'inscription à l'ANPE). Nous ne comprenons pas cette intention et nous y sommes totalement opposés.

Sur le principe du rapprochement de conjoint, alors qu'il ne figure pas dans le texte paru au BO pour le mouvement départemental, le recteur de l'académie de Grenoble semble en avoir fait une question de principe, nous ne savons pas pour quelle raison.

La prise en compte de la situation familiale proposée par l'IA montre une vision très restrictive de nos réalités familiales. Rien pour le rapprochement du domicile, rien pour la prise en compte des parents isolés, rien pour les couples divorcés devant résider à proximité dans l'intérêt de leurs enfants, et bien évidemment, rien pour les célibataires.



L'attribution de ces 100 points serait complètement disproportionnée au regard des autres éléments du barème : 2 points par enfants, 1 point par ancienneté de service, 5 ou 10 points pour stabilité dans le poste.

- Cela créerait une inégalité criante entre ceux qui pourraient en bénéficier et les autres. Impossible de compenser ces 100 points par aucun autre élément du barème : cela reviendrait à donner une priorité absolue à ceux qui en bénéficieraient et aucune possibilité aux autres de « s'aligner » sur le même poste.

- De plus, cela bloquerait l'ensemble du mouvement en empêchant très rapidement toute possibilité de mobilité pour les autres.

**À l'issue de ce groupe de travail, nous avons réuni une intersyndicale. Nous sommes tous d'accord pour dire que ces dispositions sont inacceptables : inacceptable la conception de la vie familiale, inacceptable la disproportion entre les éléments du barème.**

**Si la situation familiale devait être prise en compte, il faudrait que tous les modes de vie soient pris en compte. De plus, si elle était prise en compte dans le calcul du barème, cela ne pourrait-être de manière plus importante que le fait d'avoir des enfants.**

**Nous avons demandé un nouveau groupe de travail et une CAPD pour faire avancer nos propositions.**

**Si nous ne parvenons pas à faire évoluer la situation, nous vous appellerons à l'action.**

**Nous vous ferons part dès que possible par lettre électronique des réponses de l'IA.**

Gabrielle Beyler, Anne Tuailon

<b>sommaire</b>		liberté d'expression	page 8	à Vichy	page 12
éditorial	page 1	base élèves	page 9	RESF	page 13
grève du 29 janvier	page 2 et 3	Grenoble	page 9	mouvement 2009	page 14
action du 17 janvier	page 4	colloque	page 10	CAPD	page 15
fête des vœux	page 5	cours des comptes	page 11	adhésion	page 16
mobilisés	page 6 et 7	élections professionnelles	page 11		

## ■ CAPD du 27 novembre 2008

Cette CAPD traitait principalement des promotions.

Le barème pour les promotions se calcule ainsi : ancienneté générale des service (AGS) + 2 fois la note au 1er septembre

L'AGS se calcule le 31 août pour les PE au 31 décembre pour les instituteurs

Pour être promu, il faut être promouvable c'est-à-dire avoir effectué un temps défini dans l'échelon.

En cas d'égalité de barème, c'est l'âge qui départage.

30% des promouvables sont promus au grand choix pour les PE (au choix pour les instits) et 5/7 au choix, pour les PE (Mi choix pour les instits). Les promouvables à l'ancienneté sont promus automatiquement.

Nous rappelons que le SNUipp est opposé à la prise en compte de la note dans le barème et demande un déroulement de carrière égal pour tous.

### Avancement des Instituteurs année 2008 - 2009

Promotions au choix			
Échelon obtenu	promouvables	promus	Barème dernier
5ème	1	0	
6ème			
7ème	1	0	
8ème			
9ème	11	3	47.569
10ème	36	11	53.233
11ème	27	8	61.100

Promotions au mi-choix			
Échelon obtenu	promouvables	promus	Barème dernier
7ème	1	1	32.289
8ème			
9ème	6	4	46.208
10ème	16	13	52.258
11ème	22	16	60.250

### Avancement des Professeurs des écoles année 2008 - 2009

Promotions au grand choix			
Échelon obtenu	promouvables	promus	Barème dernier
5ème	259	77	30.00
6ème	295	88	35.00
7ème	338	101	42.00
8ème	333	101	54.939
9ème	307	92	61.244
10ème	176	53	70.117
11ème	132	40	75.411

Promotions au choix			
Échelon obtenu	promouvables	promus	Barème dernier
6ème	206	147	32.719
7ème	217	155	39.656
8ème	253	182	45.00
9ème	176	125	53.922
10ème	127	91	65.028
11ème	57	41	69.406

## ■ Calendrier des opérations collectives

*Nous n'avons pas pu vous informer avant n'ayant eu ces informations que mi-décembre. Ces dates sont susceptibles d'être modifiées.*

#### - Jusqu'au 27 février :

- examen par l'assistante sociale et/ou le médecin de prévention des situations particulières médico-sociales.
- entretiens et dossiers médicaux vus par le médecin de prévention en lien avec l'assistante sociale pour les postes adaptés

#### - 3 février :

- CAPD : liste d'aptitude direction d'école, permutation : cas exceptionnels et validation des barèmes, stages de psychologues scolaires et départs

#### - 15 mars : date limite dépôt disponibilités, temps partiels, congés de formation professionnelle

#### - du mercredi 4 et 18 mars (et également en juin) : postes à profil : entretiens

#### - 30 mars : date limite de dépôt des demandes de rapprochement de conjoint

#### - jeudi 26 mars : CAPD : situations médico-sociales, postes à profils, postes adaptés

#### - du 27 mars au 14 avril : ouverture du serveur pour le mouvement (tous personnels y compris carte scolaire et permutants)

#### - mardi 28 avril : groupe de travail : présentation des vœux et barèmes (liste des participants) et des demandes de rapprochement de conjoint

#### - vendredi 29 mai : CAPD : mouvement 1ère phase, congés de formation professionnelle, liste d'aptitude PE, tableau d'avancement PE, ineat-exeat

#### - mardi 23 juin : ajustement du mouvement. Nouvelles modalités : pas de saisie des vœux ni de publication de postes comme nous vous l'avons indiqué dans notre précédent journal.



# BULLETIN D'ADHÉSION 2008-2009



Nom : ..... Prénom : ..... Nom de naissance : ..... sexe : F M  
 Date de naissance : ..... Téléphone : ..... date de sortie IUFM : .....  
 Adresse pour l'envoi de la presse syndicale : .....  
 Code postal : ..... Ville : ..... adresse e-mail : .....

**Renvoyez votre bulletin d'adhésion et le règlement de votre cotisation au collecteur de votre secteur ou à la section départementale :**  
 SNUipp Isère,  
 Bourse du Travail,  
 32 avenue de l'Europe,  
 38030 CEDEX 2

École d'affectation : ..... Commune : .....  
 Poste occupé : ..... à titre définitif  ; provisoire  ; mi-temps   
 Instit  ; Prof d'école  ; PEGC  ; H. classe  ; Cl. excep.  échelon :  
 Titulaire  ; Suppléant  ; LC  ; PE2  ; PE1  ; Retraité

**Montant de la cotisation en euros :** ..... (voir tableau des cotisations)  
 paiement par chèque (à l'ordre du SNUipp Isère)  
 prélèvement automatique : je remplis l'autorisation de prélèvement ci-dessous.  
**Je joins un relevé d'identité bancaire ou postal. Je suis informé que le prélèvement ne peut s'interrompre avant le règlement complet de la cotisation annuelle. Le prélèvement se renouvelle automatiquement chaque année, sauf avis contraire de ma part, transmis par écrit à la section avant le 1er octobre.**  
**Les prélèvements ont lieu les 10 des mois impairs (de novembre à septembre) en fonction de la date d'adhésion**

**Les cotisations syndicales sont déductibles des impôts à 66% ; ça n'est pas négligeable !**

La section de l'Isère du SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser les publications éditées par le SNUipp. Je demande à la section de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles elle a accès à l'occasion des CAPD et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/1973. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en s'adressant à la section.

Date : ..... Signature : .....

**Réservé à l'enregistrement de l'adhésion :**  
 Secteur  Trésorier  SNUPERS

## Tableau des cotisations 2008-2009 (en euros)

Échelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteur						118	121	128	135	143	156
Instit. ½ tps ou 62,5%						86	88	92	98	104	114
Instit. à 75%						97	103	109	115	121	133
IMF							133	140	145	1530	166
PE			120	126	133	142	150	161	172	186	199
PE ½ tps ou à 62,5%			87	91	96	103	109	116	123	135	144
PE à 75%			103	108	114	120	128	138	147	158	169
PEMF						152	160	171	183	196	209
PE hors cl.	150	170	183	194	209	223	236				
PEGC						125	132	140	147	155	163
PEGC hors cl.	139	146	154	163	175	188					
Retraité	Instit., PE 8ème (indice < 540) : 93					PE 9ème et + (540 > indice < 660) : 103			PE h cl. (indice > 660) : 112		

**IUFM : PE1 : 37 | IUFM : PE2 et LC : 74 | Assit. éducation : 37 | autre cas : nous contacter**

chargé d'école 1 euro	dir. 2-4 classes 5 euros	dir. 5-9 classes 9 euros	dir. 10 cl. & + 11 euros	dir SES - SEGPA 14 euros	NBI dir. d'école 2 euros	autre NBI 8 euros	enseign. Spé. 5 euros
--------------------------	-----------------------------	-----------------------------	-----------------------------	-----------------------------	-----------------------------	----------------------	--------------------------

## AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

Numéro national d'émetteur : **432764**



NOM, PRENOMS ET ADRESSE DU DÉBITEUR  
 .....  
 .....  
 .....

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER  
 SNUipp-Isère  
 Bourse du travail - 32, avenue de l'Europe - 38030 Grenoble cedex 2

NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER  
 .....  
 .....

COMPTE À DÉBITER

Banque Guichet N° de compte clé RIB

.....

Date : ..... Signature : .....

Prière de renvoyer cet imprimé au créancier, en y joignant obligatoirement : un relevé d'identité bancaire (RIB) , postal (RIP) ou de Caisse d'Épargne (RICE)